

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 7 (1915)
Heft: 1

Rubrik: Mouvements et luttes économiques en Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des matières et de belles commandes, tel qu'il en fut pour de nombreux patrons et commerçants. De là à la prétention que l'ouvrier n'a pas le droit de se plaindre contre une baisse de salaire, il n'y a qu'un petit pas, que le lecteur du journal bourgeois fait tout seul.

Quant à nous, nous contestons absolument toute valeur réelle à pareille conclusion. Nous montrerons à la suite qu'elle repose en dernier lieu sur de pures sophismes.



Mouvements et luttes économiques en Suisse.

La grève des boulangers à Genève.

Mardi 1^{er} avril, nos camarades boulangers de Genève, exaspérés par l'intransigeance des patrons, ont décidé à l'unanimité de cesser le travail.

Il semblait que la guerre, la crise économique, la mobilisation d'un grand nombre de pères de familles auraient engagé le syndicat patronal à conclure une sorte de trêve et de maintenir pour un an encore la convention en cours. Nous nous sommes lourdement trompés, l'occasion était trop belle pour lui pour la manquer. Il s'est livré à une véritable agression sur les ouvriers, et a dénoncé le tarif en cours. Et pour combler la mesure, les patrons ont fait publier une jésuitique déclaration qui « regrette que les ouvriers aient choisi l'époque troublée que nous traversons pour déclarer la grève ».

Selon eux, le patriotisme des ouvriers doit consister à garder les frontières et accepter les diminutions de salaire qui leur sont proposées. Quant aux patrons, ils peuvent faire ce qu'ils veulent, tout leur est permis. Il suffit qu'ils déclarent que tel est leur bon plaisir pour que la classe ouvrière n'ait qu'à s'incliner.

Nos camarades boulangers ont fait des merveilles d'enthousiasme. Insouciants des fatigues, ils ont parcouru toutes les boulangeries, monté la garde nuit et jour pour faire triompher leur cause. Il fallait les voir, couchés sur des chaises ou sur des tables, prenant un léger repos avant de recommencer le travail de propagande! Il n'y a qu'une cause comme la nôtre qui puisse susciter un enthousiasme semblable, et ce ne sont pas les manœuvres des patrons qui écraseront les ouvriers. Au contraire, elles ne feront que les pousser au syndicat qui est leur seule chance de salut. Sans lui, ils n'auraient pu gagner les salaires actuels; ils seraient traités, comme auparavant, en ouvriers corvéables à merci et auxquels on impose une besogne de serfs pour un

salaire misérable. Ils ont conquis leur liberté grâce à leur organisation syndicale et ils savent que s'ils l'abandonnent, ils font litière de leur dignité. Ainsi donc, que MM. les patrons se dispensent d'attaquer le syndicat, cela ne sert à rien.

Nous avons eu le grand plaisir de voir le patronat s'entr'aider sérieusement. Les petits patrons de la Suisse sont venus au secours des genevois, ils ont abandonné leur boutique pour accourir auprès de leurs frères en détresse. Tant mieux, c'est excellent pour nous, la leçon est bonne et nous en profiterons.

D'autre part, M. Estier, meunier, est allé à Zurich recruter du personnel. Quarante ouvriers ont été engagés, mais huit sont arrivés à Genève, le reste s'est évanoui en cours de route. Enfin, ils ont trouvé dans le comité des éclaireurs genevois « Boys scouts » un appui précieux. On a obligé, des enfants de quatorze ans, de faire le portage du pain en lieu et place des ouvriers. La classe ouvrière sait maintenant, ce que vaut cette institution, créée par l'Union chrétienne. Destinée soi-disant au développement physique des jeunes garçons, elle ne sert qu'à fournir des domestiques stylés au patronat.

Tout cela ne tourmente pas nos camarades, ils vont courageusement de l'avant avec la conscience du devoir accompli.



Le boycott Ormond.

Les raisons qui ont forcé les organisations ouvrières suisses de prononcer le boycott des cigares Ormond sont bien connues. N'y revenons pas.

Ce boycott battait son plein et avait déjà rencontré l'adhésion de la grande majorité des travailleurs quand la guerre actuelle a éclaté, reléguant tout autre conflit à l'arrière-plan et obligeant les syndicats ouvriers de vouer toute leur attention et de consacrer toutes leurs forces au soulagement des misères créées dans le sein de la classe ouvrière par cette grande calamité.

Sans cette circonstance imprévue, il est presque certain qu'un arrangement serait déjà intervenu.

Pour le moment, il n'en est pas question, puisque, tout dernièrement encore, l'intervention personnelle de M. A. Suter, vice-président du Conseil communal de Lausanne et délégué de la Suisse romande au Conseil d'administration de l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation, et de M. Couvreu, député libéral au Grand Conseil vaudois et syndic de Vevey, s'est heurtée à la même intransigeance qui a fait échouer les interventions précédentes d'associa-